



BO N° 18 du 5 mai 2017

## COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : SEIC SA, Grand Rue 2, 1904 Vernayaz  
Situation : Parcelle(s) 5487, folio 20, lieu dit La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : Zone B de constructions et d'installations d'intérêt public  
Zone piste de ski  
Coordonnées : 584'116 / 110'375  
Objet : Pose de panneaux photovoltaïques sur 2 pans de la toiture  
Propriétaire(s) : PPE 7795 à 7797  
Dossier déposé le 3 mars 2017

Requérant(s) : Michel Reuse, Impasse des Fruits 16, 1908 Riddes  
Situation : Parcelle(s) 8865, folio 24, lieu dit Les Sauges  
Située en zone à bâtir : Zone mixte artisanale  
Coordonnées : 582'639 / 112'871  
Objet : Construction d'un couvert à voitures avec demande de dérogation pour non respect des limites entre bâtiment et pose d'une palissade  
Propriétaire(s) : le requérant  
Dossier déposé le 21 avril 2017

Requérant(s) : Daniela et Norberto Correia, Route de Nendaz 2a, 1908 Riddes  
Situation : Parcelle(s) 10128, folio 5, lieu dit Les Courtenaux  
Située en zone à bâtir : R3, villas  
Coordonnées : 583'748 / 113'761  
Objet : Construction d'une pergola  
Propriétaire(s) : le requérant  
Dossier déposé le 26 avril 2017

Requérant(s) : Edmond Favre, Route d'Isérables 40, 1914 Auddes-sur-Riddes  
Situation : Parcelle(s) 5987 et 4111, folio 48, lieu dit Au Villars  
Située zone à bâtir : HA, hameau  
Coordonnées : 584'956 / 111'454  
Objet : Construction d'un abri agricole  
Propriétaire(s) : le requérant  
Dossier déposé le 26 avril 2017

Requérant(s) : Lorette et Claude Hermenjat, Rue de l'Eglise 8, 1908 Riddes  
Situation : Parcelle(s) 95, folio 15, lieu dit La Cour  
Située zone à bâtir : VI, village  
Coordonnées : 583'183 / 113'342  
Objet : Réfection de façades avec pose d'isolation extérieure  
Propriétaire(s): Lorette Hermenjat, Rue de l'Eglise 8, 1908 Riddes  
Dossier déposé le 2 mai 2017

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 5 mai 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE